

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 587

présenté par
M. Véran

ARTICLE 41

À la première phrase de l'alinéa 20, après la référence :

« 3° »,

insérer les mots :

« de l'article L. 162-1-7-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel